

FRESNOY LE LUAT

Beauvais, le 17 mai 2024

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE FRESNOY-LE-LUAT
Place Daniel BOURGOIS
Hameau du Luat
60800 FRESNOY-LE-LUAT

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	jeudi 28 mars 2024 à 11h16
Unité de gestion		00151000	FRESNOY LE LUAT	par :	L02
Installation	TTP	000673	FRESNOY-LE-LUAT	Type visite :	P1
Point de surveillance	P	0000000939	STATION DE TRAITEMENT	Commune :	FRESNOY-LE-LUAT
Localisation exacte	ROBINET APRES TRAITEMENT				

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	10,3 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,4 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	635 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,33 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,33 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L' AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00151143

Référence laboratoire : H_CS24.1830.1

MÉTABOLITES PERTINENTS	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Chloridazone desphényl	0,148 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,124 µg/L		0,10		
Chlorothalonil R471811	0,442 µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Chloridazone	<0,005 µg/L		0,10		
Chlorothalonil	<0,010 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	0,714 µg/L		0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00151000)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone, méthyl-desphényl-chloridazone, chlorothalonil R471811 et total pestici des. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en place.

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,

L'ingénieure d'études sanitaires


Marion MINOUFLET